

MANIFESTE

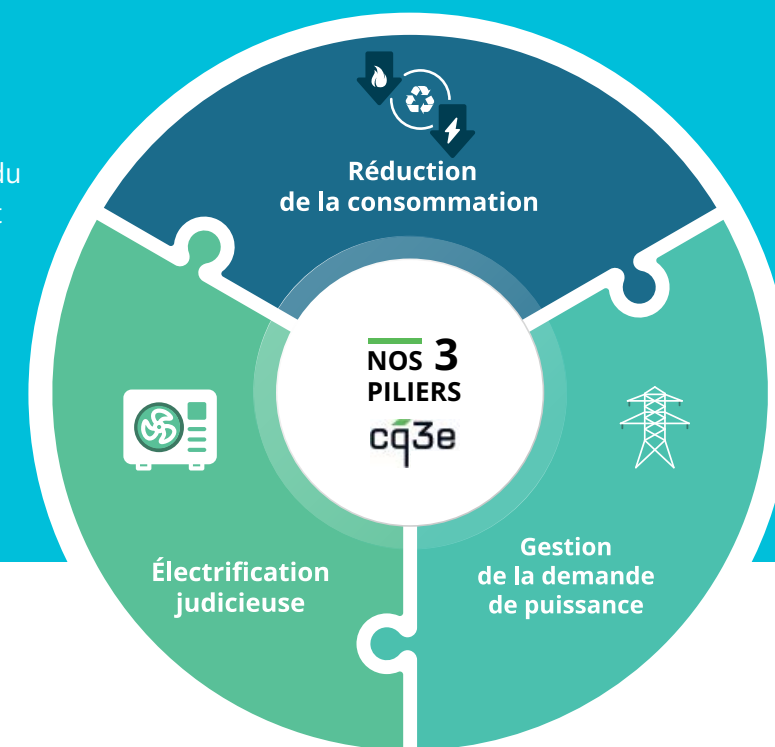
SUR LA DÉCARBONATION DES BÂTIMENTS DU QUÉBEC



UNE APPROCHE EN TROIS PILIERS

Pour réussir une transition énergétique complète du secteur des bâtiments d'ici 2050, un engagement collectif clair doit être mis en œuvre. Pour le CQ3E, l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050 dans le secteur des bâtiments doit reposer sur trois piliers.

Pour chacun de ces piliers, le CQ3E propose des pistes concrètes pour passer de la parole aux actes.



3

piliers

17

recommandations

10

conditions
essentielles

NOS 17 RECOMMANDATIONS

Réduction de la consommation

- 1. Exiger des seuils maximums d'intensité énergétique (kWh/m²) et des taux maximums d'émission de GES par bâtiment;
- 2. Bonifier substantiellement les incitatifs permettant de couvrir le surcoût (ou une partie de celui-ci) relatif à la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique, afin que les projets atteignent un seuil de rentabilité minimal acceptable pour les propriétaires. La réglementation doit être revue pour permettre aux distributeurs d'énergie d'offrir ces niveaux d'incitatifs;
- 3. Imposer des seuils minimums de performance énergétique pour les enveloppes des bâtiments sans permettre la compensation par la performance des systèmes électriques et mécaniques. L'enveloppe d'un bâtiment devrait systématiquement atteindre un niveau de performance énergétique élevé, sans considérer ses autres facteurs de performance;
- 4. Instaurer un rehaussement systématique de la performance énergétique dès qu'il y a rénovation ou remplacement de systèmes à l'intérieur d'un bâtiment existant;

- 5. Encourager l'émergence des solutions de valorisation de rejets thermiques;
- 6. Imposer l'optimisation continue de la performance opérationnelle des bâtiments. La mise en service, la remise en service et le suivi en continu de la performance des bâtiments devraient être des pratiques obligatoires.

Électrification judicieuse

- 7. Exiger un niveau de rendement minimal supérieur à 100 % pour les nouveaux équipements de chauffage installés dans les bâtiments, notamment en proscrivant le chauffage électrique résistif (plinthés électriques, chaudières électriques et serpentins électriques);
- 8. Procurer les outils financiers permettant aux propriétaires de capturer les gains économiques de réduction de facture énergétique dans des contextes de baux commerciaux triple net;

- 9. Créer un contexte favorable à l'importation ou la fabrication au Québec de certaines technologies de thermopompes disponibles ailleurs dans le monde, mais absentes du marché québécois (par exemple, les thermopompes à ultra-haute température et les thermopompes air-eau pour le secteur résidentiel);
- 10. Moduler les incitatifs financiers en fonction de la performance des mesures d'amélioration, notamment au moyen d'une majoration tribulaire du ratio kWh électrique par unité d'énergie fossile retirée;
- 11. Bonifier considérablement les appuis financiers pour les thermopompes, et particulièrement pour les thermopompes géothermiques, qui permettent également de réduire la demande électrique en période de pointe sur le réseau;
- 12. Développer la littératie et les compétences des gestionnaires immobiliers, des entrepreneurs, des professionnels de la construction et des techniciens d'entretien sur les technologies de thermopompes et les meilleures pratiques d'installation, d'opération et d'entretien.

Gestion de la demande de puissance

- 13. Bonifier les tarifs et programmes d'appuis financiers de gestion de pointe et de stockage, adaptés selon le type de clientèle (commerciale, institutionnelle, industrielle et résidentielle);
- 14. Modifier les tarifs d'électricité et accroître l'accès aux tarifs dynamiques afin que les frais de pointe électrique soient plus étroitement liés à la pointe du réseau plutôt qu'à la pointe du bâtiment;
- 15. Appuyer les efforts de développement de la filière du gaz naturel renouvelable (GNR) de qualité afin de la mettre davantage à contribution dans la palette des solutions disponibles;
- 16. Stimuler le développement d'une filière québécoise dans les technologies de stockage pour les bâtiments (conception, fabrication, importation);
- 17. Développer la littératie et les compétences des gestionnaires immobiliers, des entrepreneurs, des professionnels de la construction et des techniciens d'entretien sur les technologies et meilleures pratiques en gestion de la pointe et de stockage.

MANIFESTE

SUR LA DÉCARBONATION DES BÂTIMENTS DU QUÉBEC



Afin d'accélérer le mouvement, le CQ3E veut faire entendre sa voix, haut et fort, auprès du gouvernement du Québec et ses agences, Les municipalités, mais aussi auprès des propriétaires et gestionnaires immobiliers, afin de promouvoir dix conditions essentielles pour réellement faire de l'efficacité énergétique la pierre angulaire de la transition énergétique.

Les dix-sept recommandations que nous formulons dans ce manifeste sur la décarbonation des bâtiments au Québec sont adressées aux acteurs du milieu et permettront de remplir ces dix conditions essentielles pour que les trois piliers de l'efficacité énergétique soient au cœur de la transition énergétique et puissent réaliser son plein potentiel de décarbonation.

3

pilliers

17

recommandations

10

conditions
essentielle

LES 10 CONDITIONS ESSENTIELLES

- A** Rehausser les standards d'exemplarité de l'État et les guides des bonnes pratiques dans la conception; (Recommandations 1, 4, 5 et 6)
- B** Former et sensibiliser les gestionnaires et propriétaires immobiliers à l'approche intégrée se reposant sur les trois piliers; (Recommandations 8, 12 et 17)
- C** Valoriser les pratiques de mise en service continue; (Recommandation 6)
- D** Encourager et systématiser les outils et protocoles de suivi de performance énergétique et d'émissions de GES; (Recommandations 1 et 6)
- E** Accélérer la mise en œuvre de systèmes de cotation et divulgation publique de la performance et des émissions des bâtiments; (Recommandation 6)
- F** Moduler la tarification énergétique pour encourager les solutions les plus performantes; (Recommandations 13, 14 et 15)
- G** Ajuster les programmes d'appuis financiers pour favoriser l'électrification judicieuse; (Recommandations 2, 7, 10 et 11)
- H** Supporter la recherche et le développement, académique et industrielle, vers les solutions de thermopompage, de valorisation des rejets thermiques, de gestion de pointe et de stockage d'énergie; (Recommandations 5, 7, 9, 15 et 16)
- I** Élaborer et communiquer une feuille de route claire pour intégrer la carboneutralité aux codes de construction et aux réglementations provinciales; (Recommandations 1, 3, 4, 6 et 7)
- J** Intégrer les exigences de suivi et de contrôle dans le Code de construction. (Recommandations 1, 6 et 7)

AINSWORTH

aedifica

akonovia

AMBIONER

BPA

cnergie

CIET
SUSTAINABLE ENERGY TRAINING

dunsky

ECONOLER

énergénia

ENERGERE

ECOSYSTEM

ENERO
SOLUTIONS

Honeywell

Johnson
Controls

KROME

lemay

Master

NORDEXCO
ENERGY

POMERLEAU

SIEMENS

sofiac

TRANE

tst
SOLUTIONS

cq3e
Conseil québécois
des entreprises
en efficacité énergétique